

DESS qualifiant en enseignement secondaire, mathématiques - 1778

RESPONSABLE :

Jean-Marc Nolla
819 762-0971 poste 2593

SCOLARITÉ :

30 crédits, Deuxième cycle

OBJECTIFS :

Ce programme permettra aux titulaires d'un baccalauréat disciplinaire dans le domaine des mathématiques et ayant un lien d'emploi attesté avec un centre de services scolaire d'acquiescer des connaissances dans le domaine de la pédagogie, de la didactique des mathématiques et de la formation en milieu de pratique. De plus, le programme vise le développement des treize compétences identifiées dans le Référentiel de compétences professionnelles : Profession enseignante (MEQ, 2020) en vue de l'obtention du brevet d'enseignement délivré par le ministère de l'Éducation du Québec. À la lumière de la recherche récente en sciences de l'éducation, les étudiantes et étudiants dans ce programme s'initieront aux méthodes d'intervention dans le milieu de l'enseignement et seront appelés à mettre en place les stratégies pédagogiques et didactiques pertinentes en classe. Ils seront encouragés à assurer le suivi nécessaire à leur déploiement adéquat afin de garantir aux élèves un enseignement de qualité et à analyser leur pratique professionnelle de façon systématique, en s'engageant activement dans un processus de développement professionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

ÉTUDES AU QUÉBEC

Être titulaire d'un baccalauréat dans la discipline ou dans une discipline connexe, et avoir cumulé minimalement l'équivalent de 45 crédits de cours de premier cycle pertinents à la discipline à enseigner au secondaire, soit les mathématiques, notamment dans les domaines de l'algèbre formelle et linéaire, de la géométrie, de l'analyse réelle, de la statistique et la probabilité, avec une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3.

S'agissant d'une discipline à enseigner au secondaire, un comité de sélection s'assurera de la pertinence et de la qualité de la formation dans le domaine des mathématiques.

Avoir un lien d'emploi actuel et attesté* dans la discipline concernée dans un établissement d'enseignement secondaire reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec, et être recommandé par un employeur s'engageant à fournir un accompagnement pendant le cheminement dans le DESS.

Avoir cumulé l'équivalent de plus d'une année d'enseignement à temps plein (plus de 200 jours) dans l'ordre d'enseignement et dans la discipline d'enseignement concernés et pouvoir attester de l'expérience cumulée à l'aide de documents officiels**.

Tous les candidats et candidates doivent démontrer leur maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT. Ceux et celles détenant déjà un grade d'une université francophone sont exemptés de se soumettre à un test de français lors de leur admission.

ÉTUDES HORS QUÉBEC

Être détentrice ou détenteur d'un grade de premier cycle universitaire (baccalauréat nord-américain, licence, selon le système LMD, un BAC+4) dans la discipline ou dans une discipline connexe, réussi avec une moyenne d'au moins 12/20, ou avoir réussi une formation jugée équivalente par le comité d'admission. La candidate ou le candidat doit avoir réussi un minimum de 45 crédits de cours de premier cycle pertinents à la discipline à enseigner au secondaire, soit les mathématiques, notamment dans les domaines de l'algèbre formelle et linéaire, de la géométrie, de l'analyse réelle, de la statistique et la probabilité.

S'agissant d'une discipline à enseigner au secondaire, un comité de sélection s'assurera de la qualité de la formation dans le domaine des mathématiques.

Avoir un lien d'emploi actuel et attesté* dans la discipline concernée dans un établissement d'enseignement secondaire reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec, et être recommandé par un employeur s'engageant à fournir un accompagnement pendant le cheminement dans le DESS.

Avoir cumulé l'équivalent de plus d'une année d'enseignement à temps plein (plus de 200 jours) dans le système scolaire québécois, dans l'ordre d'enseignement et dans la discipline d'enseignement concernés et pouvoir attester de l'expérience

cumulée à l'aide de documents officiels**.

L'étude comparative du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sera exigée de toutes les candidates et tous les candidats qui ont réalisé des études de premier cycle universitaire à l'extérieur du Québec.

Tous les candidats et candidates doivent démontrer leur maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT. Ceux et celles détenant déjà un grade d'une université francophone sont exemptés de se soumettre à un test de français lors de leur admission.

* Attestation d'expérience pertinente au sein d'un établissement scolaire québécois (rémunérée).

** Contrats émis par un CSS ou un établissement d'enseignement; relevés produits par un CSS ou un établissement d'enseignement et servant au classement salarial; relevé de participation de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, etc.

PLAN DE FORMATION :

Session 1

EPIG2	Test diagnostique de français (2e cycle) (0 cr.) *
DID7421	Introduction à la didactique des mathématiques (3 cr.) *
EDU7101	Introduction à la profession enseignante (3 cr.) *

Session 2

EDU2113	Fondements et stratégies d'intervention en gestion de classe (3 cr.) *
FRA1148	Rédaction du compte rendu critique (1 cr.) *
STA7202	Stage en enseignement au secondaire et séminaires I : État du développement des compétences professionnelles (1 cr.) (EDU7101) *

Session 3

DID8121	Didactique de l'algèbre et de la probabilité (3 cr.) (DID7421) *
EDU7102	Développement de l'adolescent et agir enseignant (3 cr.) *

Session 4

DID7402	Planification et évaluation des apprentissages en mathématiques au secondaire (2 cr.) *
DID8321	Didactique de la géométrie et de la statistique (3 cr.) (DID7421) *
EDU7400	Planification et évaluation des apprentissages (1 cr.) *

Session 5

DID7502	La compétence numérique en classe de mathématiques au secondaire (2 cr.) *
EDU7500	Compétence numérique pour l'enseignement (1 cr.) *
STA7501	Stage en enseignement au secondaire et séminaires II : Pratique accompagnée (2 cr.) (STA7202) *

Session 6

EDU7005	Difficultés d'enseignement et d'apprentissage en mathématiques au secondaire (3 cr.) *
---------	--

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

Le cours EDU2113 doit être suivi en concomitance avec le stage I, soit le cours STA7202.

MODALITÉS RELATIVES AU TEST DE CERTIFICATION EN FRANÇAIS ÉCRIT POUR L'ENSEIGNEMENT (TECFÉE)

Test diagnostique (Épigram 2) :

Au premier trimestre de son admission dans le programme, la personne étudiante est tenue de passer un test diagnostique de compétence linguistique (Épigram 2) qui devrait permettre d'identifier, le cas échéant, ses difficultés en français et, ainsi, orienter le développement de sa compétence.

Quel que soit le résultat obtenu lors de la passation du test diagnostique, la personne étudiante a l'obligation de suivre le cours FRA1148 Rédaction du compte rendu critique, à la fin de la deuxième session de son programme (10 crédits ou l'équivalent) et selon la programmation déterminée par le comité de programme. Ce cours d'un crédit est hors programme.

La personne étudiante n'ayant pas respecté l'obligation de suivre le cours FRA1148 tel que précisé précédemment ne sera pas recommandée pour une passation du

Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE).

Test de certification (TECFÉE) :

Au plus tôt, à la fin de la deuxième session d'études (10 crédits ou l'équivalent) et avec l'autorisation de la direction du programme, la personne étudiante s'inscrit à une première passation du test de certification des compétences linguistiques. Cette première passation est obligatoire. Si les deux volets du test (rédaction et code linguistique) sont réussis, la personne étudiante poursuit normalement son programme.

Le seuil de réussite fixé pour chacun des deux volets du test est de 70 %.

La personne étudiante ayant échoué au test de certification des compétences linguistiques devra suivre le cours de mise à niveau FRA2241 Grammaire du français avant de pouvoir être recommandée par la direction du programme pour une autre passation du test de certification.

Dans le cas d'un deuxième échec du test de certification, l'étudiante ou l'étudiant devra suivre un second cours de mise à niveau en français écrit choisi dans la banque de cours offerts à l'UQAT (FRA2242 Rédaction et révision de textes; FRA1125 Orthographe; FRA1126 Ponctuation, syntaxe et vocabulaire).

Il y a trois passations annuelles du TECFÉE.

À moins de circonstances exceptionnelles, toutes les passations doivent avoir lieu dans les locaux réservés à cet effet aux dates fixées par la direction du programme en collaboration avec le Centre d'évaluation du rendement en français (CÉFRANC). L'autorisation de la direction du programme est requise pour chacune d'entre elles.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Ce programme de DESS possède plusieurs conditions d'admission spécifiques. Remplies, elles permettent à l'étudiante ou à l'étudiant d'accéder à la plus brève voie vers le brevet d'enseignement. Il s'agit, en soi, d'une reconnaissance implicite de l'expérience, académique et professionnelle, de l'étudiante ou de l'étudiant. Conséquemment, aucune autre forme de reconnaissance d'acquis sur la base expérientielle ne sera consentie dans le cadre de ce programme.

Pour qu'un cours effectué hors établissement soit reconnu à l'étudiante ou à l'étudiant, il doit avoir été réalisé dans les dix dernières années, et l'étudiant ou l'étudiante doit avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 (B).

Les personnes étudiantes sont encouragées à déposer toute demande de reconnaissance d'acquis (équivalence de cours) le plus tôt possible, et au moins un mois avant le début de leur inscription dans le ou les cours concernés, afin qu'elle puisse être analysée.

Les cours STA7202 Stage en enseignement au secondaire et séminaires I : état du développement des compétences professionnelles (1 cr.) et STA7501 Stage en enseignement au secondaire et séminaires II : pratique accompagnée (2 cr.) ne peuvent faire l'objet d'une reconnaissance d'acquis.

NOTES :

MODALITÉS RELATIVES AUX STAGES

Les stages doivent être réalisés avec un seuil minimum de 70 % de tâche dans la discipline des mathématiques.

Pour le premier stage, selon la réalité de l'étudiante ou de l'étudiant :

- (1) un contrat d'engagement à temps plein ou à temps partiel (70 % de tâche ou plus en mathématiques) avec un centre de services scolaire entraîne une prise en charge totale de la classe pour une période de 5 jours ouvrables consécutifs;
- (2) un contrat d'engagement de 60 à 69 % en mathématiques entraîne une prise en charge de 7 jours ouvrables consécutifs;
- (3) un contrat d'engagement de 40 à 59% en mathématiques entraîne une prise en charge de 9 jours ouvrables consécutifs;
- (4) un contrat d'engagement de 20 à 39 % en mathématiques entraîne une prise en charge de 12 jours ouvrables consécutifs;
- (5) une étudiante ou un étudiant qui obtient un contrat de moins de 20 % en mathématiques ou qui fait de la suppléance occasionnelle, ou encore qui est sans contrat d'engagement en enseignement de la discipline des mathématiques, obtient nécessairement un placement de stage avec une ressource enseignante associée et nécessite une prise en charge progressive totalisant une période de 5 jours ouvrables consécutifs.

Pour le deuxième stage, selon la réalité de l'étudiante ou de l'étudiant :

- (1) un contrat d'engagement à temps plein ou à temps partiel (70 % de tâche ou plus en mathématiques) avec un centre de services scolaire entraîne une prise en charge totale de la classe pour une période de 10 jours ouvrables consécutifs;
- (2) un contrat d'engagement de 60 à 69 % en mathématiques entraîne une prise en charge de 14 jours ouvrables consécutifs;
- (3) un contrat d'engagement de 40 à 59 % en mathématiques entraîne une prise en charge de 17 jours ouvrables consécutifs;
- (4) un contrat d'engagement de 20 à 39 % en mathématiques entraîne une prise en charge de 25 jours ouvrables consécutifs;

(5) une étudiante ou un étudiant qui obtient un contrat de moins de 20 % en mathématiques ou qui fait de la suppléance occasionnelle, ou encore qui est sans contrat d'engagement en enseignement de la discipline des mathématiques obtient nécessairement un placement de stage avec une ressource enseignante associée et nécessite une prise en charge progressive totalisant une période de 10 jours ouvrables consécutifs.